

# DÉLIBÉRATIONS

2018

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 MAI 2018

Le conseil municipal d'Uvernet-Fours, régulièrement convoqué s'est réuni le 29 MAI 2018 à 18 h au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOUVET Patrick, maire de la commune.

*CONVOCATION EN DATE DU :24 MAI 2018*

Etaient présents : **BOUVET Patrick GOUTAGNY Michel ROUX Marius VERDIER Sylvain ESTRAYER Philippe**  
Etaient absent (s) : ALLEMANJDI Gérard BOISSE Sandrine CAHEN Alain DEBEUX Yannick GARINO Christian LE HIR Mathilde MEYRAN Jean Jacques VAGINAY Bruno  
Pouvoir (s) : CHAUVET Céline à ESTRAYER Philippe ALLEMANDI Gérard à VERDIER Sylvain  
Secrétaire de séance : GOUTAGNY Michel

*Cette réunion fait suite à la réunion du 23 mai 2018 où le quorum n'a pas été atteint*

**N°1/05/2018**

### **OBJET/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2018**

Le maire rappelle aux conseillers les décisions prises lors du conseil du 10 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**N°2/05/2018**

### **OBJET/ AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER AVEC LE CONSEIL REGIONAL, L'AVENANT A LA CONVENTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE ET DEFINIR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

La loi sur la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 » a redéfini certaines compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.  
Les Régions se sont vu attribuer la compétence du transport routier de voyageurs et de transport scolaire, jusqu'alors assurée par les Départements.

Afin d'assurer la continuité du service public pour la rentrée scolaire 2017/2018, la Région a repris à l'identique les dispositions mises en œuvre par chaque département.

En application de la Loi, un règlement harmonisé sera voté par l'Assemblée Régionale et applicable pour la rentrée 2018/2019.

A partir de la prochaine rentrée, la participation des familles serait portée à 110 € par élève en demi-pension et 80 € par élève interne pour l'année scolaire.

Le maire explique également que la charge du transport scolaire s'élevait à 91 € par enfant pour l'année, sans distinction interne ou demi pension, assumée entièrement par la commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorisent le maire à signer l'avenant à la convention
- Disent que la commune prend en charge l'intégralité de la participation avec l'augmentation générée
- En ce qui concerne les élèves de la cité scolaire André Honnorat, domiciliés sur la commune de Barcelonnette mais empruntant le ramassage scolaire d'Uvernet-Fours, la commune continuera à appeler la totalité de la contribution communale aux parents.

# DÉLIBÉRATIONS

2018

**N°3/05/2018**

## **OBJET/ AUTORISATION AU MAIRE D'EMBAUCHER DU PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIERE**

La commune connaît des périodes d'accroissement d'activité du fait qu'elle possède sur son territoire la station de Pra-Loup.

Le maire propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à embaucher le personnel saisonnier nécessaire aux besoins de service (garderie, police, entretien...) et le personnel occasionnel en cas de maladie du personnel titulaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, les conseillers autorisent le maire dans la limite des crédits votés au budget:

- A procéder à l'embauche de saisonniers en cas d'accroissement d'activité
- A recruter du personnel en cas de maladie des agents titulaires pour nécessité de service
- A signer les contrats d'embauche
- Disent que cette délibération reste valable jusqu'à la fin du mandat électoral

**N°4/05/2018**

## **OBJET/ AUTORISATION AU MAIRE POUR ETABLIR ET SIGNER UN BAIL EMPHYTEOTIQUE DE DROIT COMMUN AVEC L'ENTREPRISE « ACCRO BRANCHES » POUR UNE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE A TERRES NEUVES**

Le maire rappelle aux conseillers les différentes conversations qui ont eu lieu au sujet de la demande du gérant de la société « IRL représentée par messieurs CAPEL et OLIVIER » pour installer des cabanes sur les arbres au lieu-dit « Terres Neuves » sur une partie de la parcelle 1380.

La société propose d'élaguer les arbres et de débroussailler ce secteur.

Après visite sur les lieux le maire propose aux conseillers d'établir un bail emphytéotique sur une durée de 25 ans avec la société « ACCROBRANCHES » et de les autoriser à procéder à l'élagage des arbres et à l'abattage des bois morts et au débroussaillage.

Après délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorisent le maire à faire toutes les démarches pour établir et signer un bail emphytéotique de droit commun avec la société SCI JCG localisée 50 lotissement du Bachelard, 04400 Uvernet-Fours pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle 1380 d'une surface de 4300 M2 (voir plan joint à la présente)
- Disent que la durée du bail est fixée à 25 ans à compter de la date de signature
- Fixent le montant du loyer à 1600 € par an révisable selon l'IRL
- Disent que le montant du loyer ne sera pas perçu pendant 5 ans à compter de la signature du bail aux fins de défrayer la société qui paiera l'entreprise d'élagage
- Demandent à ce que les bois abattus soient restitués à la commune.

**N°5/05/2018**

## **OBJET/ PARTICIPATION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Par délibération en date du 15 novembre 2017, le conseil avait pris la décision de participer à l'acquisition d'un outil informatique dédié à la psychologue scolaire.

Ce matériel informatique est désormais acheté. La quote-part de la commune est fixée à 75 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, les conseillers :

- Décident de verser une participation de 75 € à la commune de Barcelonnette porteur du projet
- Ce montant sera budgétisé au compte 65734N°6/05/2018

# DÉLIBÉRATIONS

2018

N°6/2018

## OBJET/ AUTORISATION AU MAIRE POUR AUGMENTER LE PLAFOND DE LA LIGNE DE TRESORERIE DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour financer les besoins ponctuels de la trésorerie de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie et d'augmenter son plafond.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- Nouveau plafond : 390 000 €
- Durée : un an
- Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.10 %
- Bases de calcul des intérêts : 365 jours
- Commission de confirmation : 0.20 %
- Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation
- Montant minimum d'un tirage : 50 000 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 390 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus.
- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune
- Mandate monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

N°7/05/2018

## OBJET/PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FRAT POUR L'ISOLATION PHONIQUE DE LA CANTINE DE L'ECOLE DES MOLANES

Monsieur le maire explique que la cantine scolaire des Molanès est très bruyante et qu'il est nécessaire de poser des éléments au plafond pour assurer une isolation phonique, pour le confort des élèves et du personnel.

Sur proposition du maire, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuvent le projet
- Sollicitent une demande de financement par le biais du FRAT à hauteur de 30 %
- Adoptent le plan de financement ci-dessous (HT)

MONTANT DU PROJET	FINANCEMENT FRAT	AUTOFINANCEMENT
3 675	1102.50	2 572.50

# DÉLIBÉRATIONS

2018

N°8/05/2018

**OBJET/ CREATION D'UN ITINERAIRE FAMILIAL « BOUCLE DU BACHELARD » PLAN DE FINANCEMENT**

**RAPPEL :**

En partenariat avec le Parc National du Mercantour, la commune d'Uvernet-Fours souhaite créer un sentier de découverte « Boucle du Bachelard » au départ du village d'Uvernet.

Ce projet est désormais abouti, le maire propose d'établir le plan de financement suivant :

<b>PARTENAIRES</b>	<b>TAUX DE PARTICIPATION</b>	<b>MONTANT HT</b>
Parc National du Mercantour	33%	12 441
Région PACA-Plan concerté de valorisation-	30 %	11310
Autofinancement	37%	13949
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>37700</b>

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuvent le plan de financement ci-dessus
- Autorisent le maire à faire les démarches relatives à ce dossier

N°9/05/2018

**OBJET/ CLOTURE DE LA REGIE D'ETAT INSTITUEE AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le Ministère des Finances Publiques souhaite que le conseil municipal prenne une délibération pour clôturer la régie d'Etat instituée auprès de la police municipale et de mettre fin aux fonctions des régisseurs. En effet le déploiement du procès- verbal électronique rend les régies inactives du fait d'absence d'encaissement.

Après avoir pris connaissance de la demande de la préfecture et en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité des membres présents ou représentés décident de mettre fin aux fonctions du régisseur.

N°10/05/2018

**OBJET/ ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION AU CCOPL**

Lors de l'attribution des subventions 2018 aux associations le conseil avait décidé d'attribuer au Club Culturel Omnisports de Pra-Loup une subvention d'un montant de 19 600 €.

Le maire propose aux conseillers d'allouer un complément de 2 200 € au CCOPL, eu égard aux activités sportives et aux manifestations engagées sur la station de Pra-Loup .

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés décident d'attribuer une subvention complémentaire de 2 200 € au CCOPL, laquelle sera prévue au BP communal par décision modificative

# DÉLIBÉRATIONS

2018

N°11/05/2018

## OBJET/ DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL

Après exposé du maire et en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité .des membres présents ou représentés décident de modifier le budget comme suit :

### DM 2

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>				
011	60611		Eau et assainissement	4.000,00
	615228		Autres bâtiments	1.500,00
65	657348		Subvention de fonctionnement autres communes	75,00
	6574		Subvention de fonctionnement aux associations	2.200,00
022	022		Dépenses imprévues	36.366,00
				44.141,00
<b>Recettes</b>				
74	7411		Dotation forfaitaire	44.667,00
	74121		Dotation de solidarité rurale	2.300,00
	74127		Dotation nationale de péréquation	-2.826,00
				-44.141,00
<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>				
	2183	239	Matériel de bureau et informatique	800,00
	2188	240	Autres immobilisations incorporelles	1.000,00
	2132	256	Immeuble de rapport	2.800,00
				4.600,00
<b>Recettes</b>	020	OPFI	Dépenses imprévues	-4.600,00
				-4.600,00